



CONCERTATION

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)



Communauté
de Communes
SOR & AGOUT

» Pour quoi faire ?

Recueillir les remarques et propositions
sur la modification et la révision allégée du PLUi
pendant la phase d'élaboration des dossiers

» A quel sujet ?

Révision allégée n°2 du PLUi

Un objet unique : l'adaptation du périmètre de la zone AUT (à vocation touristique) de Maurens-Scopont.

&

Modification de droit commun n°1 du PLUi

Différentes thématiques traitées,
identifiées à partir des demandes
d'évolutions formulées par les
communes et les particuliers
depuis 2021 et la dernière
évolution du PLUi.



Comment participer ?

» Par courrier :

Communauté de Communes Sor & Agout
550 Chemin des Héronnières - 81710 SAÏX

Objet : "Concertation préalable - modification
et révision allégée du PLUi"

» Par email :

accueil.urbanisme@communautesoragout.fr

Objet : "Concertation préalable - modification et
révision allégée du PLUi"

» En Mairies ou à la CCSA :

En inscrivant vos observations sur les **registres de concertation** mis à disposition.